



## Assurance Multirisque Immeuble et relevé de sinistres

-----  
Par draeneg

Bonjour,

Je suis syndic bénévole d'une petite copropriété (10 lots) assurée actuellement en multirisque immeuble & rc du syndic chez BPCE iard depuis 4 ans.

Désireux de mettre en concurrence notre contrat, je me heurte au refus de l'assureur de me remettre le relevé de sinistres

des 3 dernières années, au motif que ce document n'existe que pour les assurances habitation et véhicule.

Or, ce document m'est demandé par les compagnies contactées.

Questions:

- est ce que le relevé de sinistralité pour une copropriété s'appuie sur une obligation légale et sur quel(s) texte(s)?

- sinon, quelle solution pour obtenir ce document?

Je vous remercie de votre attention.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Un courrier RAR serait utile dans un tel cas !

-----  
Par draeneg

Bonsoir, LRAR j'y pense. Mais je m'appuie sur quels usage, coutume, règle? Car ceux qui me le demandent très justement, m'invoquent le caractère obligatoire de ce document bien qu'il ne s'appuie sur aucune obligation légale.

Je vais parallèlement signaler ce comportement auprès du régulateur des assurances (l'ACPR).

-----  
Par yapasdequoi

Commencez par réclamer par courrier RAR puis vous pourrez saisir le médiateur de l'assurance.